

Date de la séance

Le 23 mars 2022

Date de convocation

Le 17 mars 2022

Date d'affichage

Le 17 mars 2022

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 26

Procurations 08

Excusés : 00

Absent 00

N° 2022-03-33

OBJET :

**CONTRIBUTION DE
LA CC GALLY
MAULDRE AU
PROGRAMME
D'ACTIONS DE
PREVENTION DES
INONDATIONS (PAPI)
DE LA SEINE ET DE
LA MARNE
FRANCILLIENNES**

Le Président certifie
que le compte rendu a
été affiché à la porte
de la Mairie de Maule,
siège administratif de
la Communauté de
Communes Gally
Mauldre

Transmis à la Sous-
Préfecture
Le

Date de publication
Le

Certifié exécutoire
Le Président

Patrick LOISEL

L'an deux mille vingt-deux

Le mercredi 23 mars, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Maule, à la salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE :

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Frédéric MUSILLAMI

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Jean-Christophe SEGUIER, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE, William FALCHETTO

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE, Jean-Philippe ANTOINE

Procurations :

- Jean-Bernard HETZEL à Martine DELORENZI
- Myriam BRENAC à Stéphane GOMPERTZ
- Agnès TABARY à Adriano BALLARIN
- Katrin VARILLON à Michel DELAMAIRE
- Vincent GAY à Damien GUIBOUT
- Sylvie BIGAY à Olivier LEPRETRE
- Hervé CAMARD à Jean-Christophe SEGUIER
- Eric MARTIN à Olivier RAVENEL

Secrétaire de séance : Christelle BARDEILLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2010-788 en date du 12 juillet 2010 relative à l'engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2 ;

VU le décret d'application n° 2011-277 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation ;

VU la circulaire du 12 mai 2011 relative à la labellisation et au suivi des projets Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ;

VU le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;

VU le courrier d'intention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre daté du 11 février 2022 à Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Seine Grand Lacs, émettant le souhait d'adhérer au PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes ;

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Commission Affaires Générales et Financières, Relations institutionnelles extérieures et politique GEMAPI réunie le 16 mars 2022 ;

ENTENDU l'exposé de M. Laurent RICHARD, 1^{er} Vice-Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confirmer l'engagement de la Communauté de Communes Gally Mauldre auprès du Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO) et des autres acteurs de la Mauldre dans un groupement de commande visant à la réalisation d'études hydrauliques et hydromorphologiques menées à l'échelle du bassin-versant de la Seine Yvelinoise et notamment de la Mauldre.

Cette mission – dont le SMSO sera le coordonnateur - a pour objectif la construction de manière concertée d'un programme d'actions visant à réduire le risque inondation et la vulnérabilité du bassin de la Mauldre. Ces études devront s'inscrire dans le cadre de la révision du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes. Des actions s'inscrivant dans le prolongement de ces études pourront également être inscrites.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme,



Le Président
Patrick LOISEL